

REGLEMENT DU SUPER LOTO

Définitions :

- **QUINE** : une ligne horizontale complète.
- **DOUBLE QUINE** : deux lignes horizontales complètes sur un même carton.
- **CARTON PLEIN** : un carton dont toutes les cases numérotées sont pleines.
- **CARTON VIDE** : aucun des numéros du carton n'a été appelé.

1. Lorsque vous avez une quine, une double quine ou un carton plein, vous criez : « QUINE » ou « CARTON » en levant le bras, pour vous faire connaître du meneur de jeu. Votre carton sera alors contrôlé, et si la quine ou la double quine ou le carton est valable, on vous remettra votre lot.
ATTENTION : si vous réagissez après l'annonce du numéro suivant, vous avez **PERDU**.
2. **Pour un carton plein, vous devez vous mettre debout à l'avant dernier numéro et vous faire connaître des commissaires dès que vous avez 14 numéros sur votre carton.**
3. **Le dernier numéro annoncé** par le meneur de jeu doit figurer sur votre carton.
4. Le gagnant du carton vide est la dernière personne à être debout à l'issue de cette partie spéciale, et dont aucun numéro appelé ne figure sur le carton.
5. Seuls sont valides pour ce SUPER LOTO ALPE de HOUEMONT, les cartons marqués du tampon choisi par l'ALPE ce jour. **ATTENTION** : les numéros et la validité des cartons seront vérifiés avant l'attribution du lot gagné.
6. **Toute personne prise en flagrant délit de tricherie ou perturbant le bon déroulement des jeux sera dans l'obligation de quitter la salle et ne sera pas remboursée de ses cartons.**
7. En cas d'ex aequo, le lot sera attribué par tirage au sort à celui qui aura sorti le plus grand numéro.
8. Les lots gagnés ne sont ni repris ni échangés et les organisateurs déclinent toute responsabilité et ne peuvent être tenus pour responsables en cas de défectuosité d'un lot gagné.
9. En cas de litige, la décision finale sera prise par les organisateurs. Cette décision sera irrévocable et sans appel.
10. **Tout mineur non accompagné d'un adulte pourra se voir refuser l'accès à la salle des jeux. LES ENFANTS NE DOIVENT PAS COURIR dans la salle et restent sous la responsabilité de leurs parents. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident.**
11. **Il est formellement interdit de FUMER dans la salle.** Des pauses seront accordées aux fumeurs qui pourront fumer à l'extérieur du bâtiment.
12. **Les cartons de loto ainsi que les jetons de marquage mis à votre disposition appartiennent à l'ALPE de HOUEMONT.** Vous devez les restituer aux organisateurs lorsque vous avez fini de jouer.
13. Votre participation au SUPER LOTO de l'ALPE de HOUEMONT implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.